

# FrANDTB French Aerospace NDT Board



Réf : AF-20.051/BM

Suresnes, le 07 mai 2020

Destinataires : A l'attention des N3 Responsable et contacts ADER

## **FrANDTB - NOTE TECHNIQUE EXPIRATION DES CERTIFICATIONS <sup>(1)</sup> suivant EN 4179 Supplément à la Note AF-20.045 du 1<sup>er</sup> avril 2020**

**Référence : NAS410 Rev. 4 Amendment dated 05<sup>th</sup> may 2020**

En complément de la **Note AF-20.045 du 1<sup>er</sup> avril 2020** et **AF-20.050/BM 20 avril 2020** nous vous informons des nouvelles directives de l'AIA (Aerospace Industries Association) par rapport à cette expiration des certifications et concernant tous les industriels de l'aéronautique américains.

*Ce document contient des modifications approuvées par le sous-comité des essais non destructifs de l'AIA (NDTSC) et le Comité d'Assurance Qualité (QAC) le 30 avril 2020. Ces changements facilitent la production pendant les restrictions dues à la pandémie COVID-19 mis en place par les agences gouvernementales mondiales et sont destinés à être transitoires pendant cette période. Ces changements peuvent être immédiatement mis en œuvre dès sa sortie et expirera à la date de mise en œuvre effective de la norme NAS410 Révision 5. Une révision de la procédure de Qualification et Certification du personnels CND de l'employeur suivant § 4.1 pour incorporer ces changements n'est pas nécessaire.*

*Nouveau paragraphe ajouté:*

### **8.3.1.1 EXTENSIONS**

*Les employeurs impactés par les restrictions imposées par le gouvernement et les entreprises en raison de la pandémie de COVID-19 peuvent accorder une extension unique jusqu'à 90 jours à compter de la date d'expiration de la certification, de la maintenance annuelle et de l'examen de la vision. Chaque extension doit être documentée avec une nouvelle date d'expiration, une justification et une approbation par le Responsable niveau 3 ou examinateur. Les extensions ne peuvent être appliquées qu'en raison de restrictions imposées par le gouvernement et mis en place en raison de la pandémie de COVID-19.*

*Ajout de l'élément suivant:*

### **8.2 Enregistrement (traçabilité)**

*Lorsque des extensions sont appliquées suivant § 8.3.1.1, la nouvelle date d'expiration, les justifications et l'approbation par le niveau responsable 3 ou examinateur pour chaque extension appliquée.*

# FrANDTB French Aerospace NDT Board



## Référence : Boeing Tip Sheet - Log number NDT-TS-2020-004

En complément de la **Note AF-20.045 du 1<sup>er</sup> avril 2020** et **AF-20.050/BM 20 avril 2020** nous vous informons des nouvelles directives BOEING par rapport à cette expiration des certifications.

*Ci-après le contenu de la Tip Sheet :*

*Cette fiche-conseil peut être distribuée aux fournisseurs.*

*Le comité AIA NAS410 a publié un amendement à la révision 4 de la norme NAS410. Le supplément traite des exigences relatives à l'extension des certifications du personnel CND, des maintenances annuelles et des examens de la vision pour cette période transitoire. Cette modification est en vigueur jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la révision 5.*

*L'amendement permet aux employeurs touchés par la pandémie de Covid-19 une prolongation unique de 90 jours. Chaque extension doit être documentée séparément avec la justification, la nouvelle date d'expiration et l'approbation du niveau 3 responsable.*

*Veillez travailler avec vos fournisseurs pour vous assurer que la procédure d'extension est correctement appliquée, si nécessaire, pendant cette période transitoire.*

Les exigences de la **Note AF-20.045 du 1<sup>er</sup> avril 2020** restent applicables

**Bernard MARLOYE**  
Président du CIT. FrANDTB

(1) : pour les définitions « qualification » et « certification » se référer à la procédure « CER FrANDTB\_PR\_001 »